

et des comités de ce dernier, pourraient compter sur des heures raisonnables pour remplir leur tâche.

Un changement de la nature de celui dont je viens de parler correspondrait, dans son ensemble, au règlement adopté au Congrès des Etats-Unis. Si on l'adoptait, la matinée de 9 heures à midi, pourrait, si cela était nécessaire, être réservée aux séances des comités, et les membres de la Chambre, quand ils ne seraient pas retenus dans les comités, auraient tout le temps voulu pour expédier leur correspondance et pour remplir d'autres devoirs. Quoi qu'il en soit, en thèse générale, ils seraient maîtres de leurs soirées, ce qui leur permettrait de faire le travail qu'ils ont dû laisser de côté. Le changement proposé mettrait, en réalité, fin à la nécessité des séances de nuit, tout en finissant par assurer au Parlement plus d'heures de travail, vu la prolongation des séances de l'après-midi, que le système présentement suivi n'en procure.

C'est là un avis que je formule, et si l'on tient à expédier les affaires publiques au cours de cette session, on pourrait effectuer la modification voulue et alors le Parlement, comme toute autre institution commerciale, pourrait expédier sa besogne au cours de ce qu'il est convenu d'appeler les heures d'affaires. A mon avis, toutes ces longues séances de nuit sont inutiles et ne sauraient aboutir ni à la délibération convenable des affaires législatives ni à l'économie des deniers publics.

A l'ouverture de la première session d'une nouvelle législature, on doit s'attendre à entendre se répercuter ici les échos de la grande consultation populaire d'où vient de sortir cette nouvelle législature. Même en temps de guerre, cela est inévitable. Au cours de ce débat, il nous est bien parvenu quelques échos de cette lutte électorale, mais il est singulier que, ni dans le discours du trône ni dans les harangues prononcées par les ministériels, on n'ait fait la moindre allusion aux questions de race et de culte si évidemment soulevées par certains membres du Gouvernement et par leurs partisans tant à la tribune populaire que dans les chaires des églises et dans la presse, dans le but de soulever race contre race, croyance contre croyance, afin que, grâce à l'agitation et aux luttes fratricides qui en résulteraient, l'on pût remonter au pouvoir et satisfaire des ambitions qui visent plutôt à s'assurer quand même les bénéfices du pouvoir, qu'à réaliser l'unité nationale en face d'un ennemi que ces honorables messieurs prétendent combattre afin de sauvegarder les droits des petites nationalités et faire triompher le

principe tendant à leur laisser la décision de leurs propres destinées. Voilà quelques omissions que je vais m'efforcer de réparer, avant de reprendre mon siège.

L'an dernier, au cours du débat sur le service obligatoire, j'ai adressé un pressant appel au très honorable membre qui dirigeait alors le Gouvernement et le dirige encore, et j'ai demandé de modifier l'attitude qu'il voulait suivre et d'adopter quelques-unes des propositions formulées à titre d'alternation par les députés de la gauche, afin d'assurer l'union du Canada, tant au pays qu'au dehors. Cet appel, on n'en a pas tenu compte. A d'autres appels semblables adressés au Gouvernement par quelques députés de la gauche on n'a pas fait meilleur accueil, et bien que le temps ait déjà justifié les auteurs de ces appels, il n'a pas fait disparaître les déplorable résultats de la dernière élection, et il s'écoulera encore bien des années avant qu'ils disparaissent. La doctrine prussienne appliquée au Canada, durant la dernière campagne, a porté une aussi forte atteinte à notre vie nationale qu'elle le ferait, si l'Allemagne établissait ici cette doctrine et nous l'imposait par la force des armes.

Notes bien, monsieur l'Orateur, ce qui est arrivé et ce que l'avenir nous réserve. On a jeté dans notre sol une semence de discorde et de haine, et cette récolte ne germara, ni cette année ni au cours de la génération actuelle.

Longtemps après que ces semeurs de haine seront disparus de la scène du monde, les fruits de leurs travaux continueront à croître et c'est ainsi que se perpétueront la discorde et la division parmi les Canadiens qui auront à traiter avec les survivants et les descendants de ces trois millions d'hommes qui auront été soit privés de leur droit de suffrage ou insultés dans leur culte, et cela dans le but misérable d'obtenir la victoire aux bureaux de vote.

Des VOIX: Très bien!

L'hon. M. MURPHY: Je tiens à bien élucider mon attitude et à dire que je ne veux nullement incriminer ceux qui, au cours de la dernière élection, ont prêté leur appui au Gouvernement, dans la sincère conviction que l'appel sous les drapeaux était le seul moyen d'obtenir les renforts voulus pour les troupes au front, et que cette loi du service obligatoire serait appliquée avec sincérité, uniformité et promptitude, si le Gouvernement revenait au pouvoir, et que les 100,000 hommes destinés à remplacer ceux qui combattent dans les